

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-06

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 12 JUIN 2017
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, mairesse, présidera l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes à recevoir;
- 06- Création du poste de Responsable des questions familles (RQF);
- 07- Nomination des membres du comité de la famille;
- 08- Acquisition d'un tracteur à gazon commerciale;
- 09- Mandat à l'arpenteur pour relevés de terrain pour travaux rue Pied-des-Pentes et Du Verger;
- 10- Mandat plans et devis pour les travaux rue Pied-des-Pentes;
- 11- Mandat plans et devis pour les travaux rue Du Verger;
- 12- Proclamation des journées de la culture;
- 13- Paiement des factures à étude notariale Pouliot, Lavoie, inc. relativement aux règlements de servitudes en faveur de la Ville de Lac-Delage;
- 14- Paiement décompte progressif no.3-Beaudoin Hurens;

-
- 15- Dérogation mineure, 15 rue du Manoir;
 - 16- Embauche d'un étudiant aux travaux publics pour l'été;
 - 17- Correspondance ;
 - 18- Varia ;
 - 19- Période de questions ;
 - 20- Levée de l'assemblée.

06-17-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-070 Il est proposé par conseiller, appuyé par Marc Boiteau, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2017 avec le remplacement de la résolution au point 6 par :

6- Création du poste de Responsable des questions familles (RQF);

06-17-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017

Résolution 2017-071 Il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal n° 2017-05 séance ordinaire du 8 mai 2017.

06-17-03 Mot de la mairesse

Madame Payette fait un discours pour informer qu'elle ne se représente pas aux prochaines élections municipales et en profite pour remercier l'ensemble des membres du conseil ainsi que le personnel de la Ville pour l'excellent travail tout au long de son mandat.

06-17-04 Mot des conseillers

Monsieur Bruce Wallace, conseiller, invite les gens à participer au marché public ce dimanche 18 juin 2017 sous le chapiteau du Manoir. Par la même occasion, il y aura ouverture officielle du jardin communautaire à 11h00.

06-17-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des autorisations de dépenses au 12 juin 2017.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2017-072 ATTENDU QUE les comptes à payer au 12 juin 2017 totalisent un montant de 135 036.47 \$ et 17 854.37 \$ pour les salaires ;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-06

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 12 juin 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 juin 2017 qui totalisent un montant de 58 389, 71 \$.

06-17-06 Responsable des questions familles (RQF)

Résolution 2017-073 CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé à soutenir l'élaboration d'une politique familiale pour la Ville de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE le ou la responsable des questions familiales (RQF) est central à l'élaboration de la politique;

CONSIDÉRANT QUE le ou la RQF a pour rôle de:

- Représenter le conseil municipal au Comité de la Politique familiale;
- Porter la préoccupation famille au sein du conseil municipal;
- Assurer le lien entre le conseil municipal et les citoyens au sujet de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil crée officiellement un poste de Responsable des questions familiales (RQF) et s'assure qu'il soit comblé en tout temps.

06-17-07 Nomination des membres du comité de la famille

Résolution 2017-074 CONSIDÉRANT QU'UN comité de la Politique familiale doit mettre à contribution les acteurs et intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-061 nommait les citoyens et qu'il y a lieu de nommer les acteurs et intervenants du milieu en ajout au comité déjà en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le comité de la Politique familiale ajoute les membres suivants à sa composition:

- Un ou une représentante de Cantons'active.
- Un ou une représentante du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

06-17-08 Acquisition d'un tracteur à gazon commercial

Résolution 2017-075 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un tracteur à gazon commercial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 4 soumissions, **soit :**

- UNICOOP 4 525,00 \$ + taxes
(Modèle Raptor-SD 22 HP- 42 pouces de coupes)
4 ans de garantie et déchiqueteuse inclut
- AGRITEX 4 809,00 \$ + taxes
(Modèle John Deere 20 HP- 42 pouces de coupes)
4 ans de garantie et déchiqueteuse inclut
- CAM-TRAC Bernières inc. 5 530,45 \$ + taxes
(Modèle Kubota 21.5 HP- 42 pouces de coupes)
2 ans de garantie
- ÉQUIP. MOTORISÉS SAINT-NICOLAS 6 982,80 \$ + taxes
(Modèle Ferris 25 HP- 44 pouces de coupes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Unicoop est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat du tracteur à gazon pour une somme de 4 525 \$ plus taxes au plus bas soumissionnaire, soit UNICOOP;

QUE les sommes pour cette dépense soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

06-17-09 Mandat à l'arpenteur pour relevés de terrain pour travaux rue Pieds-des-Pentes et Du Verger

Résolution 2017-076 CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction des infiltrations sur la rue Pied-des-pentes et du Verger ont été autorisés dans la Programmation des travaux révisée dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage souhaite réaliser les travaux à l'été 2017 et que les relevés doivent être faits pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'arpenteur afin de faire effectuer les relevés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal mandate le groupe Geniarp au prix de 1 250 \$ plus taxes pour effectuer le relevé en surface et souterrain pour les deux (2) secteurs à l'étude;

QUE cette dépense soit prise à même la subvention de la TECQ 2014-2018.

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-06

06-17-10 Mandat plans et devis pour les travaux rue Pied-des-Pentes

Résolution 2017-077 CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour le mandat des plans et devis pour les travaux à effectuer sur la rue Pied-des-Pentes, soit :

- Tetrattech QI inc. : 10 700 \$ (taxes en sus)
- Beaudoin Hurens : 8 000 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Beaudoin Hurens, ingénieurs, au prix de 8 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal mandate Beaudoin Hurens, ingénieurs, au prix de 8 000 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour les travaux rue Pied-des-Pentes`;

QUE cette dépense soit prise à même la subvention de la TECQ 2014-2018.

06-17-11 Mandat plans et devis pour les travaux rue du Verger

Résolution 2017-078 CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour le mandat des plans et devis pour les travaux à effectuer sur la rue du Verger, soit :

- Tetrattech QI inc. : 8 900 \$ plus taxes en sus
- Beaudoin Hurens : 6 900 \$ plus taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Beaudoin Hurens, ingénieurs, au prix de 6 900 plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal mandate Beaudoin Hurens, ingénieurs, au prix de 6 900 plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour les travaux rue Du Verger;

QUE cette dépense soit prise à même la subvention de la TECQ 2014-2018.

06-17-12 Proclamation des journées de la culture

Résolution 2017-079 CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Lac-Delage de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-06

l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

06-17-13 Paiement des factures à étude notariale Pouliot, Lavoie, inc relativement aux règlements de servitudes en faveur de la Ville de Lac-Delage

Résolution 2017-080 CONSIDÉRANT QUE sept (7) servitudes pour des infrastructures municipales sur des terrains privés devaient être notariées;

CONSIDÉRANT QUE des ententes avaient été signées pour ces servitudes avec les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour ces servitudes totalise 7 693 \$ incluant les taxes applicables`;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau ,conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures totalisant 7 693 \$ incluant les taxes à l'étude notariale Pouliot, Lavoie, inc.;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus accumulé au 31-12-2016.

06-17-14 Paiement décompte progressif no.3-Beaudoin Hurens

Résolution 2017-081 CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 3 de Beaudoin Hurens au montant de 8 853,08 \$ pour les plans et devis des travaux d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture à Beaudoin Hurens au montant de 8 853,08 \$ taxes incluses;

Que ces sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02.

06-17-15 Dérogation mineure, 15 rue du Manoir

Résolution 2017-082

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Josée Lupien, pour le 15, rue du Manoir visant l'agrandissement de la résidence sur le lot 1 240 753 dans la zone 06-HA;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement consiste à l'ajout d'un étage sur l'ensemble de la superficie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement dérogerait à l'article 231, 2^e paragraphe qui ne permet pas d'agrandir un bâtiment en hauteur dans la partie qui est comprise dans la zone riveraine (20 mètres);

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de l'agrandissement projeté est réduite grâce au toit plat proposé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un cas unique dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement permet de prolonger la durée de vie du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accéder à cette dérogation considérant que l'agrandissement en hauteur plutôt qu'en largeur, réduit les impacts négatifs sur le lac, puisqu'il n'a pas d'augmentation de la superficie imperméable (toiture);

CONSIDÉRANT QU'aucun travaux d'excavation sera fait relativement aux rénovations du bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau , conseiller, appuyé par Bruce Wallace , conseiller, et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement en hauteur (toit plat) sur l'ensemble du bâtiment tel que la dérogation DM2017-02 déposée pour le 15, rue du Manoir, sur le lot 1 240 753 dans la zone 06-HA malgré l'article 231 2^e paragraphe qui ne permet pas d'agrandir un bâtiment en hauteur dans la partie du terrain qui est comprise dans la zone riveraine (20 mètres).

06-17-16 Embauche d'un étudiant aux travaux publics pour l'été

Résolution 2017-083

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas eu de subvention de Carrière-Été pour l'embauche d'un étudiant aux travaux publics cette année;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidature a été mis sur le site de la municipalité et transmis par info-lettre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait le budget que pour un seul étudiant et qu'il devait avoir un permis de classe 3 pour faire du remplacement en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QU'un seul étudiant du Lac-Delage possédant les compétences requises pour occuper le poste a présenté sa demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2017-06

QUE le conseil municipal autorise l'embauche monsieur Jean-Christophe Drolet à compter du 29 mai 2017 à raison de 30 heures par semaine à 13 \$/heure.

Correspondance

06-17-17 Varia

06-17-18 Période de questions

06-17-19 Levée de l'assemblée

Résolution 2017-084 Il est proposé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par _____, Marc Boiteau, conseiller et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h10.

Dominique Payette, Mairesse

Josée Desmeules, directrice générale